

Arrêté n° 2011 - 0066 DG du 9 mai 2011

relatif aux missions et à l'organisation du pôle d'intérêt commun Sécurité, maintenance et services – Service central des blanchisseries – Service central des ambulances

La directrice générale de l'Assistance publique - hôpitaux de Paris

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L. 6143-7, R. 6147-1, R. 6147-4 et R. 6147-5 ;

Vu la décision directoriale n° 2011 - 0053 DG fixant la liste des pôles d'intérêt commun de l'Assistance publique – hôpitaux de Paris ;

Vu l'arrêté directorial n° 2011 – 0056 DG relatif aux missions et à l'organisation de la direction générale,

La secrétaire générale entendue,

Arrête :

Article 1er : Le service central des ambulances (SCA) régule les demandes de transports sanitaires non médicalisés. Il exploite un service de transport para médicalisé pédiatrique et de véhicules sanitaires légers. Il recrute, affecte, évalue les ambulanciers des services mobiles d'urgences et de réanimation (SMUR).

Le service central des blanchisseries (SCB) achète, en s'appuyant sur les marchés passés par ACHAT, entretien et distribue aux groupes hospitaliers et hôpitaux une gamme d'articles de linge hospitalier (linge plat, couvertures, vêtements de travail). Il assure également l'entretien des effets personnels des patients que lui confient les groupes hospitaliers et hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier.

Sécurité, maintenance et services (SMS) assure le « super-secours » électrique de l'AP-HP, la maintenance spécialisée (génies électrique, thermique, climatique, vapeur), ainsi que la gestion de la flotte automobile. Il exploite un service de transport des nutriments destinés aux patients hospitalisés à domicile et d'une unité de transport hôtelier (linge, restauration) pour le compte des groupes hospitaliers et des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier. Il assure l'exploitation de l'imprimerie centrale de l'AP-HP.

Article 2 : Sécurité, maintenance-services - Service central des blanchisseries - Service central des ambulances est composé :

- du centre de services partagés de gestion « RH, affaires économiques et financières »,
- de la direction technique commune SCA – SCB – SMS,
- du département gestion des transports sanitaires (SCA),
- du service contrôle de terrain (SCA),
- du service de contrôle facturation (SCA),
- du service de coordination des SMUR (SCA),
- de la direction de la production et de la logistique (SCB),
- du département réseau de distribution (SCB),
- du département flotte – transport (SMS),
- du département technique – maintenance (SMS),
- du département imprimerie – reprographie (SMS).

Article 3 : Le pôle d'intérêt commun Sécurité, maintenance et services – Service central des blanchisseries – Service central des ambulances (SMS-SCB-SCA) est rattaché à la secrétaire générale.

Le directeur de SMS-SCB-SCA est évalué annuellement par la secrétaire générale, qui lui fixe ses objectifs.

Fait à Paris, le 9 mai 2011

Mireille FAUGERE